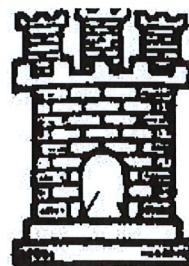




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. La demande est introduite par **Monsieur Thierry SHERRINGTON** demeurant Rue Ferdinand Spineux 15 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue F. Spineux, 15 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°293N7, 293R3, 303D, 304N2.

La demande vise les travaux suivants : **Extension d'une habitation unifamiliale et régularisation d'un volume secondaire et d'une piscine** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les volumes secondaires ne sont pas subordonnés au volume principal en superficie ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- Les volumes à toiture plate ne sont pas des éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;
- L'ensemble des baies des façades vues de la rue présente une surface totale supérieure à 50% de la surface des façades ;
- Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume est supérieur à 1 ;
- La teinte noire du bois de parement ;

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 mai 2025 au 22 mai 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be